

Procès verbal du 1er conseil d'école de l'année scolaire 2008-2009

(sous réserve d'approbation lors du prochain conseil d'école)

Le mercredi 5 novembre 2008, étaient présents :

M. RABIER, Directeur des classes primaires,

Mmes et MM. ROBERT-ITIER (PS), GALLIERE-SIMON (MS), MARCEL-HUET (GS), CHARAT (CP), CHAMMAH (CE1), PERHIRIN (CE2), ROSZAK (CM1), DEPARIS (CM2), enseignants du primaire des classes en A.

A la mi-séance certains des enseignants ont dû quitter la salle pour une autre réunion et ont été remplacés par Mme BOURBON (enseignante FLSCO - Français Langue de Scolarisation) et Mme LUDOT (animatrice bibliothèque).

Mmes PEGUIN, BRANCHEREAU, RAMBEAU (suppléante) représentantes élues des parents d'élèves pour l'AF-Fcpe, et Mmes SHIBATA, SOULAS, DUQUENNOY, BEAU pour l'APE-Fapee.

Excusés : MM. LAMEK et MAIZIERES (Conseiller culturel et Conseiller culturel adjoint), Mme BOUREAU-COIGNAC (Provisure), M. SIGNOLES (gestionnaire).

La séance est ouverte à 10h15.

Secrétaire de séance : Christine Beau.

Approbation à l'unanimité du procès verbal du conseil d'école du 21/05/08.

1. ASPECTS ADMINISTRATIFS

1.1. Conseil d'école : Composition et attributions

M. Rabier précise que l'ordre du jour du conseil d'école ne mentionne pas de questions diverses, c'est le directeur lui-même qui fixe cet ordre du jour et l'adresse par avance aux membres du conseil. Les questions des associations de parents d'élèves déposées avant la date limite peuvent être intégrées à l'ordre du jour.

M. le Directeur procède à la lecture de la circulaire de AEFÉ n°1946 du 30/06/2008 sur la composition et les attributions du conseil d'école :

A- Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Membres siégeant avec voix délibérative

Ecoles de 12 classes et plus

Le conseil d'école comprend :

- le directeur d'école
- un enseignant par niveau d'enseignement
- un des enseignants spécialisés, le cas échéant intervenant dans l'école, choisi par le conseil des maîtres
- un représentant des parents d'élèves par niveau d'enseignement.

Membres siégeant avec voix consultative

Sont membres de droit :

- le conseiller culturel ou son adjoint

- le proviseur
- le gestionnaire
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister avec voix consultative au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

B- Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours francs qui suivent la proclamation des résultats des élections. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance chargé d'établir le procès-verbal. Le secrétaire est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le président et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'établissement et annexé à son procès-verbal et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

C- Attributions

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques et la composition des classes
- l'organisation du temps scolaire et du calendrier
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales
- les activités périscolaires et complémentaires
- les projets et l'organisation des classes de découverte
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire
- la restauration scolaire
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques
- les propositions d'actions de formation présentées par la cellule formation continue
- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

1.2. Organisation année scolaire 2008/2009

a) Vote du règlement intérieur

Les modifications apportées au règlement intérieur concernent les nouveaux horaires et la restauration scolaire.

M. le Directeur propose l'ajout de ce paragraphe :

« Les élèves des classes maternelles, sauf cas particulier, prennent le plateau repas fourni par l'école. Les élèves des classes élémentaires ont le choix entre le repas de l'école ou un bento apporté de la maison ».

M. Rabier informe qu'il y a actuellement 3 bentos en maternelle et 36 bentos en élémentaire.

Les représentants des parents d'élèves et certains enseignants déclarent que la formulation de ce nouveau point du règlement intérieur est imprécise et manque d'informations détaillées sur les conditions possibles pour demander le bento en maternelle, ils s'abstiennent donc au moment du vote.

Le nouveau règlement intérieur de l'école est adopté par le restant des votants.

b) Présentation des effectifs : structure et répartition des élèves

L'année 2008/2009 démarre avec 661 élèves. M. Rabier rappelle que l'année 2007/2008 a démarré avec un nombre d'élèves équivalent et a atteint en mars un maximum de 675 élèves.

PRE-ELEMENTAIRE

NIVEAU	EFFECTIF	NOMBRE DE CLASSES	MOYENNE PAR CLASSE
PS	48	2	24
MS	78	3	26
GS	90	3	30
TOTAL	216	8	27

ELEMENTAIRE

NIVEAU	EFFECTIF	NOMBRE DE CLASSES	MOYENNE PAR CLASSE
CP	107	4	26,75
CE1	95	4	23,75
CE2	80	3	26,6
CM1	84	3	28
CM2	79	3	26,3
TOTAL	445	17	26,2

TOTAL PRIMAIRE	661	25	26,4
-----------------------	------------	-----------	-------------

La répartition est la suivante:

- 80% d'élèves français
- 8% d'élèves japonais
- 12% d'élèves d'autres nationalités (plus de 30 nationalités différentes).

M. Rabier précise que cette répartition est relativement constante et que l'accueil des étrangers se fait sur un axe pédagogique de l'AEFE qui est la promotion de la langue française à l'étranger.

c) Présentation de l'équipe pédagogique

Une équipe stable : une professeure supplémentaire en japonais langue étrangère.

Directeur :	Jean-Marc RABIER
Secrétariat :	Akané MURAMATSU, Shiori HATANO
BCD :	Anne-Laure LUDOT
Anglais :	Jessica BLIN, Kristina LESAUVAGE, Erika ARNAUD Carol LEACH-VALLET, Luke THOMPSON
Japonais :	Mariko CRIMPET-KUBO, Mayumi TOMALA, Hisae ABUKU, Mimeko KAWAKAMI, Toshiko OKI, Mieko DASBOVILLE-SHINOZAKI
Infirmière :	Maki TASHIRO
Surveillants :	Pierre-Henry HANTSON, Cécile TAILLPIED
Surveillants cantine :	Jade BOYER, Nicolas DUEZ, Karine GERMAIN, Franck LETUR, Ludovic MICHUZEWSKI, Sumiko NISHIMURA

	Maternelles	Enseignants	Asem	SALLE
1	PSA	ROBERT-ITIER Sandrine	Takako PINEAU	B-002
2	PSB	AKAHORI-DUPERIER Michelle	Mayumi KITAI	B-001
3	MSA/ GSD	GALLIERE-SIMON Bénédicte	Noriko SHIMAOKA- DEPARIS	207
4	MSB bilingue	Français : DEJEAN Anne Anglais : JONES Christina	Makiko MATSUBARA	103
5	MSC	1 ^{er} mi-temps : DEJEAN Anne 2 ^e mi-temps : CLORENNEC J-Charles	Minako WIEL	102
6	GSA	MARCEL-HUET Corinne	Madoka MUTSUMI	203
7	GSB bilingue	Français : PIN Cécile Anglais : BLIN Jessica	Amélie MANSHO	208
8	GSC	RUIZ Florian	Asako CHOJNACKI	A-203
	Elémentaire	Enseignants		SALLE
1	CPA	CHARAT Céline		210
2	CPB bilingue	Fr. : CLORENNEC Jean-Charles Angl. : CARPENTER Amy		A-201
3	CPC	SCHMITLIN Christophe		209
4	CPD	HERMAND Eric		A-202
5	CE1A	CHAMMAH Stéphane		403
6	CE1B	MICHEAU Céline		404
7	CE1C	FLIELLER Anouchka		402
8	CE1D	BENINCA Anne-Claude		309/310
9	CE2A	PERHIRIN Anne-Sophie		305
10	CE2B	MORIKAWA Anita		401
11	CE2C	JAFFRES Muriel		306
12	CM1A	ROSZAK Didier		302/303
13	CM1B	DUCORNEZ Stéphanie		307/308
14	CM1C	BRUN Jean-François		304
15	CM2A	DEPARIS Jean-Yves		205
16	CM2B	PELON Antoine		204
17	CM2C	RESBEUT Emmanuel		206
	FLSCO	BOURBON Marie		200

d) CP bilingue français-anglais

La classe est composée de 27 élèves dont 6 nouveaux venant de classes bilingues d'autres établissements français d'Asie ou d'écoles internationales anglophones. M. Rabier présente un bilan très positif. Un seul petit problème cette année: les ouvrages de langue anglaise sont arrivés en retard, nous en tiendrons compte pour l'an prochain et passerons la commande au plus tard en avril. M. Rabier précise qu'il existe un réseau de communication avec les autres classes bilingues en Asie.

Répartition horaire CP bilingue :

Domaines / Semaine de 24 heures	B.O. Cycle des apprentissages fondamentaux CP	LFJT 2008/2009 CP bilingue français	LFJT 2008/2009 CP bilingue anglais
Maîtrise de la langue française et anglaise	10h	5h	5h
Mathématiques	5h	2.5 h	2.5h
Education Physique et Sportive	3h	2h	1h
Langue vivante (<i>Japonais</i>)/soutien	1h30	1h30	1h30
Pratique artistique et histoire des arts	2h30	1h15	1h15
Découverte du monde	2h30	1h15	1h15

Emploi du temps CP bilingue:

	Lundi	Tuesday	Mercredi / Wednesday	Jeudi	Friday	
8h20/8h30	Accueil des élèves des classes élémentaires / Welcome primary grade students					
8h30/8h45	Rituels	MEL, OL and RW : Collective writing (Library)	E.P.S./P.E. (cour inférieure, extérieur/ Lower Courtyard)	Rituels	Morning Routine	
8h45/9h00	MLF, LE			Morning Routine	MLF, LO : récitation MLF, LE	MEL, OL : recitation MEL, RW
9h00/9h15						
9h15/9h30			Rituels/Morning Routine			
9h30/9h45	MLF, LO et LE : Production d'écrits (B.C.D.)	MEL, RW/VGO : Oxford Reading Tree/Sight words	MLF, LE MEL, RW	Mathématiques CM	Mathematics MA	
9h45/10h00				Mathématiques	Mathematics	
10h00/10h15						
10h15/10h30	Récréation / Recess					
10h30/10h45	Mathématiques CM	Mathematics MA	Découverte du monde/ Discovering the World	Mathématiques	Mathematics	
10h45/11h00	Mathématiques	Mathematics	MLF, VGO MEL, VGO	MLF, LE	MEL, VGO: Phonics, word families, dictation	
11h00/11h15				MLF, VGO : atelier « un jour, un mot », dictée de syllabes...		
11h15/11h30						
11h30/12h30	Déjeuner / Lunch					
12h30/12h45	Découverte du monde	C.A.A.H		MLF, VGO	MEL, RW/VGO : Oxford Reading Tree/ Sight words	
12h45/13h00						
13h00/13h15						
13h15/13h30	P.A.H.A. arts visuels	MEL, OL: recitation		E.P.S. (gymnase)	Discovering the World	
13h30/13h45		MEL, VGO : Phonics, word families, dictation				
13h45/14h00						
14h00/14h15	Récréation / Recess			Récréation / Recess		
14h15/14h30	MLF, VGO	Japanese		MLF, VGO : atelier « un jour, un mot », dictée de syllabes...	Japanese	
14h30/14h45				P.A.H.A. éducation musicale		
14h45/15h00	MLF, LO : lecture d'histoires	MEL, LO: StoryRead-Aloud		MLF, LO : lecture d'histoires	MEL, LO: Story Read- Aloud	
15h00/15h15						

M. Rabier rappelle que la filière français-japonais est en attente de locaux et sera mise en place dès le nouveau lycée en 2011.

e) Remplacement des assistantes maternelles

Dans une politique d'économie, depuis le début de l'année, les assistantes maternelles ne sont pas remplacées en cas d'absence maladie de courte durée (jusqu'à 3 jours) et une réorganisation du service des ASEM se fait à l'interne.

M. Rabier précise que cette position est soumise à l'approbation du conseil d'école.

A l'unanimité, les représentants des enseignants et des parents d'élèves votent pour le remplacement systématique.

M. Rabier en prend note et précise que les économies prévues devront être réalisées ailleurs sur d'autres chapitres puisque nous fonctionnons à budget constant.

f) Cantine

M. Rabier précise qu'il existe 6 services entre 11h15 et 13h,

Il y a 16 surveillants dont 8 aides maternelles, 3 espaces cantine + 4 espaces récréation.

Les enfants disposent de 30 min pour manger + 30 min de récréation pendant laquelle il n'y a pas d'activité vraiment organisée, à part quelques parties de ballon.

Planning surveillance cantine :

CLASSES	HORAIRE	CANTINE	HORAIRE	RECREATION	LIEU
maternelles	11H15-11H45	Toutes les ASEM de 11H15 à 11H30: Karine Nicolas Sumiko Cécile de 11H30 à 11H45: Jade Pierre-Henry Ludovic Franck	11H45-12H15	Madoka jusqu'à 12H Makiko Mayumi ou Takako Noriko Asako jusqu'à 12h Amélie jusqu'à 12h Minako	Cour
CP	11H30-12H	Karine Nicolas Sumiko Cécile	12H-12H30	Asako Ludovic Amélie	Préau
CE1	11H45-12H15	Jade Pierre-Henry Ludovic jusqu'à 12H Franck jusqu'à 12H	12H15-12H45	Minako Pierre-Henry Jade Mayumi à partir de 12h30 ou Takako à partir de 12h30.	Cour
CE2	12H-12H30	Madoka Karine Makiko à partir de 12H15	12H30-13H	Karine Ludovic Asako jusqu'à 12H45 (le mercredi jusqu'à 13H) Madoka Noriko	Terrasses 3ème et 4ème
CM1	12H15-12H45	Franck Sumiko Noriko jusqu'à 12H30 Makiko à partir de 12H30	12H-12H15 12H45-13H	Sumiko Franck Sumiko Franck Makiko (uniquement le mercredi) Pierre-Henry Jade Mayumi ou Takako	Terrasse 4ème Cour
CM2	12H30-13H	Amélie jusqu'à 12H45 (le mercredi jusqu'à 13H) Minako à partir de 12H45 (uniquement le mercredi) Cécile, Nicolas	12H-12H30	Cécile Nicolas	Terrasse 3ème

g) Sécurité

M. Rabier rapporte les points qui ressortent de la réunion du 9 octobre dernier au commissariat de Kojimachi:

- Un premier message d'information aux parents a été fait, un second message sera fait prochainement.
- L'approbation par le commissariat du système des auxiliaires de sécurité à la sortie de l'école.
- Une réunion est à prévoir entre le commissariat et les associations de parents d'élèves.
- A partir de la rentrée prochaine, la police sera invitée à la réunion de prérentrée.

M. Rabier précise que le problème avec les voitures mal garées s'est amélioré, par contre concernant le stationnement des vélos, la situation s'est empirée : il est demandé de faire attention à ne pas gêner les accès dans le quartier, en particulier celui de l'église luthérienne et de ses voisins dans la rue perpendiculaire à celle de l'école.

Les associations de parents d'élèves sont invitées à diffuser des messages d'autodiscipline aux familles.

Une association de parents d'élèves demande à ce que le lien suivant:

<http://www.priorite-vos-enfants.fr/>

soit envoyé aux parents et aux enseignants.

M. Rabier donne son accord.

M. le Directeur procède à la lecture du nouveau Bulletin Officiel :

- en cycle II, les enfants reçoivent une éducation à l'hygiène et à la sécurité;
- en cycle III, les enfants étudient les règles de la sécurité routière,

Les choix des supports sont faits par les enseignants.

Concernant la sécurité routière, M. Rabier rappelle que lorsqu'il s'agit de déplacement collectif, l'éducation est faite par l'enseignant, lorsqu'il s'agit de déplacement individuel, l'éducation doit être faite par la famille.

h) Communication avec les familles

M. Rabier précise que dès l'inscription les familles sont informées du caractère français de l'établissement et qu'aucune traduction écrite ni en anglais (pas de traductrice à l'école) ni en japonais (la traductrice travaille à plein temps principalement pour la fondation) ne sera adressée aux familles.

Les associations de parents d'élèves demandent que les messages de sécurité soient également écrits dans les langues anglaise et japonaise.

M. Rabier répond que l'on traite au cas par cas les demandes des familles et qu'une traduction orale est proposée si besoin.

2. ASPECTS PEDAGOGIQUES

2.1. Soutien scolaire et réforme DARCOS

M. Rabier précise que le soutien scolaire est dédié par ordre de priorité à trois des sept compétences du *socle commun de connaissances et de compétences* :

- la maîtrise de la langue française
- les principaux éléments de mathématiques
- l'autonomie et l'esprit d'initiative (méthodologie, compétences transversales).

Les élèves sont identifiés par l'enseignant et suivent le soutien avec l'accord des parents.

Depuis le début de l'année, 100 élèves ont suivi le soutien (56 en élémentaire et 44 en maternelle, soit 15% des effectifs) pour un total hebdomadaire de 64,5 heures (8h30 d'atelier langage en maternelle + 56h de soutien) contre 34,5 heures l'an dernier. Le nombre d'heures de soutien a donc été augmenté de 30 heures soit 46.5 % en plus.

Le soutien est ponctuel ou sur la durée en fonction des besoins de chaque élève.

M. le Directeur résume la réforme Darcos adaptée par l'AEFE aux établissements français à l'étranger : elle réduit le nombre d'heures par semaine pour les élèves (28 heures l'an dernier) à 26 heures : 24 heures d'enseignement + 2 heures de soutien éventuel ou de 2ème langue vivante. L'horaire reste à 27 heures de travail pour les enseignants.

Au LFJT, l'enseignement de 2 langues vivantes conduit au maximum des 26 heures autorisées par l'AEFE, c'est pourquoi le soutien se déroule pendant l'enseignement d'une langue vivante (japonais ou anglais).

Les enseignants précisent que le soutien n'est pas de l'aide aux devoirs et par conséquent il ne dispense pas du travail à la maison.

2.2. Intervention de Mme Bourbon (responsable FLSCO)

Mme Bourbon précise que le soutien FLSCO intervient lorsque l'élève dont la langue première n'est pas le français, a des difficultés de langage. Ce soutien s'inscrit dans le cadre du texte d'orientation pédagogique sur la maîtrise du français. Il y a aussi des structures d'enseignement et d'apprentissage du FLSCO dans les autres établissements français d'Asie. L'élève est identifié par l'enseignant et avec l'accord des parents, Mme Bourbon effectue d'abord un bilan linguistique initial.

Les effectifs sont de 46 élèves dont 37 en cycle II :

Classes	Debutants	A renforcer	Total
GS	8	2	10
CP	5	10	15
CE1	4	8	12
CE2		3	3
CM1		2	2
CM2	1	3	4
Total	18	28	46

Certains élèves sont complètement débutants en langue française.

Les enfants bénéficient de plusieurs séances hebdomadaires à raison de 2x30mn ou 2x1h, hors classe dans une petite salle attribuée au soutien.

Des activités langagières sont proposées avec des objectifs précis de construction du français oral essentiellement autour de la structuration du langage d'évocation, notamment pour les plus jeunes.

Le soutien s'organise sur 2 pôles :

Le démarrage pour les enfants qui arrivent dès la maternelle.

L'accompagnement pour les élèves qui arrivent plus tard dans le primaire avec un niveau de français insuffisant.

Des solutions pédagogiques différentes sont mises en place pour des élèves présentant des profils sociolinguistiques différents.

Les axes majeurs des séances sont :

- Acquisitions d'automatismes (= répétitions)
- Enrichissement du lexique de la classe et de la vie à l'école
- Compréhension des consignes
- Le travail de la phonologie
- Les actes de langage et la syntaxe.

Le parcours linguistique de l'élève se construit à travers les rôles bien définis de deux partenaires: **l'école** et la **famille**. L'école est chargée de tout mettre en œuvre pour faciliter l'entrée de l'élève dans une scolarisation francophone. Les parents, pour leur part jouent un rôle important en accompagnant et en soutenant leur enfant dans cette acquisition.

Un document en forme de contrat, la **charte d'accompagnement et d'intégration**, rappelle les rôles de chaque partenaire. Elle est mise en place à partir de cette année scolaire.

Les enseignants ajoutent que l'on retrouve souvent les mêmes élèves en soutien scolaire et remercient beaucoup Mme Bourbon pour son travail.

2.3. Projets classes de découverte

Niveau	Nombre de classes	Nombre d'enfants	Lieu	Dates	Nuitées	Coût total par enfant	Thèmes
CM1 C	1	28	MYOKO MURA	19 au 24 janvier	5	30 000 ¥	Activités NEIGE Ski de fond
CM1 A et B	2	56	MYOKO MURA	14 au 19 mars	5	50 000 ¥	CLASSE DE NEIGE
CP C	1	27	YAMANASHI	7 au 10 avril	3	30 000 ¥	Nature et Culture japonaises
CP A	1	27	YAMANASHI	13 au 15 avril	2/3	30 000 ¥	Nature et Culture japonaises
CM2 B et C	2	54	HOKKAIDO	13 au 22 avril	9 (dont 2 bateau)	55 000 ¥	Histoire, Nature et Culture japonaises -musées
CE2 C +Ecole du KANSAÏ	1	30	KYOTO	1 avr. 09	5	50 000 ¥	Histoire, Nature et Culture japonaises
CM2 A	1	30	A fixer	avril ou mai	5	50 000 ¥	Arts martiaux

CE2 B	1	30	A fixer	avril ou mai	5	40 000 ¥	Nature et Culture japonaises
GS et CP Bilingue	2	57	HAKONE	mai	2	30 000 ¥	Séjour bilingue F/A
CE1	4	95	CHIBA	mai	2	30 000 ¥	Sports – découverte Japon
CM2 B et C	2	60	Bord de mer : lieu à fixer	sept/oct 2009	7	50 000 ¥	Classe de mer

M. Rabier précise que durant ce conseil d'école nous entérinons 2 voyages scolaires, ceux du 1^{er} trimestre : ski alpin et ski de fond pour 2 classes de CM1 (il faut ensuite minimum 80% des effectifs participants pour que chacun des projets soit maintenu).

M. Rabier demande à chaque association de parents d'élèves de désigner un représentant (pour chaque degré) pour faire partie de la caisse de solidarité.

2.4. Eco-école

Mme Marcel-Huet expose les 2 axes choisis pour l'année 2008/2009:

- la biodiversité animale: dans le cadre de la semaine du développement durable (1er au 7 avril 2009) organisation d'une expo photos de Yann Arthus-Bertrand.
- l'alimentation: éducation à une bonne alimentation (une semaine en janvier 2009), à la gestion des déchets, à la limitation du gaspillage.

M. Rabier demande à chaque association de parents d'élèves de désigner un représentant pour faire partie du comité de suivi.

Fin du conseil d'école : 12h30.

Le Président
Jean-Marc RABIER

La Secrétaire de séance
Christine BEAU